Règlement 2026 Course Téléthon

Pompiers ST Vincent de Tyrosse

1. PRÉSENTATION

La course est organisée par les Sapeurs-pompiers de la caserne de St Vincent de Tyrosse dans le cadre du Téléthon. Elle a pour but de soutenir la recherche médicale et de collecter des fonds entièrement reversés au Téléthon. Dans le cadre du Téléthon, un contrat d'engagement N°040D211 est signé entre l'organisateur et l'AFM-Telethon, garant de la transparence entre nos deux associations.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est ouverte à toutes les personnes inscrites le jour de l'événement grâce à la plateforme protiming : www.protiming.fr. La participation est volontaire et se fait sous l'entière responsabilité des coureurs.

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux enfants à condition que leurs représentants légaux soient présents avec eux lors de leur participation. Aucun mineur ne pourra prendre le départ d'une épreuve sans la participation et l'accord préalable d'un de ses parents porteur de l'autorité parentale. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident sur la course.

2.2 Etat de santé et assurance :

Chaque participant doit s'assurer de sa bonne condition physique et de sa capacité à prendre part à l'épreuve.

Nous demandons cette année à chaque participant de fournir soit un certificat médical soit une décharge médicale signée par l'individu avec nom prénom adresse à joindre dans le dossier d'inscription de protiming afin de décliner toute responsabilité des organisateurs.

Il appartient à chaque participant de disposer d'une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique de la course à pied ou du vélo.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à 5€ par personne pour une étape et 10€ par personne à partir de 2 étapes et pour le reste du parcours.

2.4 Annulation de l'inscription :

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 15 jours qui précédent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être uniquement faite par e-mail : amicalepompierstyrosse@gmail.com ou par courrier recommandé : 24 Voie romaine 40230 Saint Vincent de Tyrosse.

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.

2.7 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve (photos, vidéos) comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image à des fins de communication et de promotion du Téléthon.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

La sécurité est un impératif : l'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident, de blessure ou de dommage survenant en dehors du cortège encadré par les sapeurs-pompiers. Les participants devront impérativement courir au sein du cortège en adaptant son rythme établi par l'organisation. Ce rythme sera adapté en fonction du niveau de l'ensemble du groupe. Il s'agit d'un défi sportif mais avant tout un moment de convivialité et de partage.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

2.9 Transport :

L'organisation propose des navettes afin de ramener les coureurs à la fin des étapes vers leur étape de départ. Pour cela il est demandé aux participants souhaitant avoir recours aux navettes de bien

vouloir s'inscrire par mail amicalepompierstyrosse@gmail.com avant le 04/12/2025. Passé cette date, l'organisation ne pourra pas garantir ce service.

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 Une course en étapes :

La course du téléthon des pompiers de Tyrosse se court en groupe. Les participants devront impérativement courir au sein du cortège en adaptant son rythme établi par l'organisation. Ce rythme sera adapté en fonction du niveau de l'ensemble du groupe. Il s'agit d'un défi sportif mais avant tout un moment de convivialité et de partage.

Les coureurs ont le choix de courir une étape, plusieurs ou l'intégralité du parcours.

Chacun se doit d'arriver ensemble à chaque point d'arrivée, sous peine de se voir refuser le prochain départ.

3.2 Départ de chaque étape :

Un briefing de l'organisation aura lieu 15 minutes avant le départ, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course.

Il est demandé à chaque participant de se présenter 30 min avant l'heure de départ prévue initialement sur le programme afin de confirmer sa présence.

3.3 Parcours :

Le parcours sera divisé en étapes et passera par les points suivants:

Départ 08h30 Mairie St Vincent de Tyrosse-> Mairie Saubion : 6.4 km

- 9h30 / Mairie Saubion->Saubrigues : 11 km
- 11h00 / Salle des fêtes Saubrigues-> Mairie St Martin de Hinx : 6.5 km
- 11h45 / Mairie St Martin de hinx-> Mairie St Jean de Marsacq : 7.8 km
- 13h00 / Mairie St Jean de Marsacq-> Fronton Josse : 4.2 km
- 13h45 / Fronton Josse-> Parking église Pey : 4.7 km
- 14h30 /Parking église Pey-> Fronton Orist : 3.1 km
- 15h45 / Fronton Orist-> Mairie Saubusse : 2.7 km
- 16h25 / Mairie Saubusse-> Eglise St Geours de Maremne : 5.3 km
- 17h30 / Eglise St Geours de Maremne-> Caserne pompiers de Tyrosse 6.9 km
- 18h30 : Arrivée à la caserne des Pompiers de Tyrosse

L'organisation se réserve le droit de modifier ou neutraliser la course à tout moment, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Des contrôles de coureurs auront lieu tout au long du parcours (pointages)

3.4 Barrière horaire :

Pas de temps limite

3.5 Ravitaillement :

A chaque étape, nous disposerons d'un ravitaillement avec collation gratuit (boissons, nourriture…). A l'occasion du 40ème anniversaire du Téléthon, nous avons décidé de choisir comme thème COLOR. Tout au long de la course, des surprises autour des couleurs vous seront réservés. Venez habillé coloré !!!

3.6 Équipement:

Il est fortement conseillé à chaque coureur de se munir :

d'une réserve d'eau qu'il pourra remplir lors des points de ravitaillement,
d'une veste à membrane imperméable et respirante (si mauvais temps)
pour **la première et dernière étape il est obligatoire de se munir d'une frontale chargée** ainsi que d'un vêtement réfléchissant type gilet de signalisation avant le départ. Toute personne ne disposant pas de sa tenue obligatoire se verra refusé le départ de ces étapes.

3.7 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, interdiction de la préfecture etc...)

3.8 Assistance et abandon:

En cas d'abandon, le transport par navette vers l'arrivée sera possible. Une possibilité d'assistance grâce aux véhicules encadrant le cortège sera à disposition.

3.10 Sécurité et assistance médicale :

Les participants doivent impérativement rester au sein du cortège officiel et respecter le parcours indiqué par l'organisation.

Les participants doivent se conformer aux consignes données par les organisateurs, les signaleurs et les forces de l'ordre.

Le respect du code de la route est obligatoire dès lors qu'un coureur se trouve en dehors du dispositif encadré.

La course ne dispose d'assistance médicale. Il convient à chacun de s'assurer de son bon état de santé avant le départ.

3.11 Arrivée :

L’arrivée se fera à la caserne de Saint Vincent de Tyrosse

3.12 Repas :

L'organisation prévoit deux repas tout au long de l’événement :

● Le matin : un petit déjeuné sera proposé avant le départ de la première étape (réservé aux participants de la première étape)

● Le soir à partir de 19h : repas et buvette (optionnel dans l’inscription initiale sur protiming, 16 euros adulte et 9 euros enfant), 1 verre sera offert à l’ensemble des participants.

Possibilité de repas accompagnant 16 euros Menu adulte et Menu enfant 9€.

4. Classement

Épreuve non chronométrée. Aucun classement.

CETTE ÉPREUVE EST ORGANISÉE PAR L’amicale des pompiers de Tyrosse (LOI 1901)

5. Acceptation du règlement

La participation à la course implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Portable : 06 78 97 12 00

Email : amicalepompierstyrosse@gmail.com

Site inscription : www.protiming.com